

Date de convocation : 13/12/2018

Nombre de délégués en exercice : 83

Nombre de délégués présents : 53

Pouvoirs : 7

• **Abstention : 0**

Nombre de délégués votants : 60

• **Voix POUR : 60**

• **Voix CONTRE : ...**

Certifiée exécutoire compte

tenu de la transmission en

Préfecture le : 24/12/2018

Affichée le : 24/12/2018

Envoyé en préfecture le 24/12/2018

Reçu en préfecture le 24/12/2018

Affiché le

ID : 014-241400514-20181220-200_2018-DE

L'an deux mille dix-huit, le vingt décembre, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à SAINT MARTIN DE MIEUX, sous la présidence de Monsieur Claude LETEURTRE.

Etaient présents :

Messieurs

LECAPITAINE MICHEL	LAURENT CLAUDE	MEVEL THIERRY
BISSON ROGER	CAILLOUET MICHEL	MESNIL JEAN PHILIPPE
LUCAS YVES	DUBOST THIERRY	POURNY PASCAL
RUJAU MAURICE	TURBAN YVONNICK	LETEURTRE CLAUDE
MAUNOURY HERVE	LHERMET WILLIAM	BOUTIGNY MICHEL
GARCIA LOUIS	GUILLEMOT JEAN FRANÇOIS	NOEL MICHEL
LECOQ ANDRE	VAUDORNE DAVID	GARIGUE JACQUES
ALIMECK TONY	BACHELEY CHRISTIAN	GIESZCZYK JEAN-RENE
BLAIS NORBERT	RANNOU JEAN MICHEL	LIETTA JEAN
LEMERCIER JEAN-JACQUES	LEBRETON JACKY	GASNIER JEAN MARIE
KEPA GERARD	BENOIT DOMINIQUE	LETOURNEUR RAYMOND
HUET SERGE	LEROUX JEAN-CLAUDE	LIVIC PIERRE
MARIE JEAN LUC	BINET ALAIN	LEBOUCQ JEAN-YVES
BONNE JEAN LOUIS	REAL ROBERT	

Mesdames

DEWAELE-CANOUEL CLARA	JOSSEAUME ELISABETH	CHIVARD MARYVONNE
RUL BRIGITTE	GUEVEL-BADOU CECILE	GRENIER SYLVIE
BLANDIN DANIELE	GUIBOUT MARYVONNE	MAUNOURY MARYVONNE
MARC MARIE-NOËLLE	DADAT NICOLE	MARGUERITTE MAURICETTE

Pouvoirs :

MACE ERIC a donné pouvoir à LETEURTRE CLAUDE
 MARY-ROUQUETTE VALERIE a donné pouvoir à RUJAU MAURICE
 BARTHE PATRICK a donné pouvoir à RUL BRIGITTE
 LASNE MARGARETH a donné pouvoir à CHIVARD MARYVONNE
 STANC NATHALIE a donné pouvoir à DUBOST THIERRY
 LEBAILLY BENEDICTE a donné pouvoir à GUEVEL-BADOU CECILE
 BARBERA MIGUEL a donné pouvoir à MAUNOURY HERVE

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Etaient absents ou excusés :

Messieurs :

ALLARD JEAN PIERRE	GOUPIL OLIVIER	BERHAULT DIDIER
DUGUEY BRUNO	SOBECKI LOIC	ANDRE JEAN LUC
DESERT CLAUDE	DUFAY FABIEN	ROSET YVES
PORCHON CHRISTIAN	LEFEVRE ALAIN	ORIoT MICHAËL
GOUPIL JEAN PIERRE	PHILIPPART DAVID	HAGHEBAERT DANIEL
GOULARD JOEL	DEWAELE KEVIN	

Mesdames

HINARD MARIE-ANNE	AUBEY SABRINA	GUILBERT CAROLINE
HOFACK CHRISTINE	LE MONZE DORIANE	DUCRET VIRGINIE

M. Pierre LIVIC est désigné secrétaire de séance.

**URBANISME – DELIBERATION MODIFICATIVE PLUI SIVU DE L'ANTE AU TRAIN FEUILLES –
PRESCRIPTION DE MODIFICATION SIMPLIFIEE SUR LA COMMUNE DE SAINT MARTIN DE
MIEUX**

Par délibération n°139-2018 du 20 septembre 2018, le conseil communautaire a prescrit la modification simplifiée du PLUI de l'ancien SIVU de l'Ante au Train Feuilles.

Les dates de mise à disposition du public du dossier étant modifiées par rapport à ce qui a été précisé dans cette délibération, une délibération modificative s'impose.

Le Conseil communautaire

- Vu les dispositions du code de l'urbanisme notamment celles relatives au Plan Local d'Urbanisme ;
- Vu l'article L5211-17 du CGCT ;
- Vu la compétence Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale transférée à la Communauté de communes depuis le 27 mars 2017 ;
- Vu l'autorisation de la commune de Saint Martin de Mieux de réaliser une modification simplifiée du PLUI du SIVU de l'Ante au Train Feuilles sur le territoire communal par la Communauté de communes ;
- Vu la délibération n°139/2018 du conseil communautaire du 20 septembre 2018 prescrivant la modification simplifiée du PLUI de l'ancien SIVU de l'Ante au Train Feuilles ;
- Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 6 décembre 2018 ;
- Considérant que le projet de modification simplifiée, l'exposé de ses motifs et le cas échéant, les avis émis par le Préfet et les Personnes Publiques Associées seront mis à disposition du public pendant un mois, dans des conditions lui permettant de formuler ses observations qui seront enregistrées et conservées ;
- Considérant le changement de date de mise à disposition du public des documents modifiés ;

Après en avoir délibéré,

➤ **DECIDE**

- de mettre le projet de modification simplifiée du PLUI du SIVU de l'Ante au Train Feuilles et l'exposé des motifs à disposition du public :
 - Au siège de la Communauté de communes du Pays de Falaise, rue de l'industrie à Falaise, aux jours et heures d'ouverture
 - A la mairie de Saint Martin de Mieux, aux jours et heures d'ouverture**pour une durée d'un mois du 21 janvier 2019 au 22 février inclus ;**

➤ **PRECISE** que :

- les autres modalités définies sont inchangées ;
- la présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de la Communauté de communes et en mairie de Saint-Martin-de-Mieux durant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département.

Envoyé en préfecture le 24/12/2018
Reçu en préfecture le 24/12/2018
Affiché le
ID : 014-241400514-20181220-200_2018-DE

Le Président
Claude LETEURTRE

